

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 03 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 3 juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le 20 mai deux mille vingt et un, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine **JANODET** – Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine **JANODET**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Imène BEN CHEIKH – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI - Nathalie BESNIET - Thierry ATLAN - Sana EL AMRANI - Farid RADJOUH - Karine BETTAYEB – Alain GIRARD - Thierry CHAUDRON – Maribel AVILES CORONA.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Josiane DAUTRY – Roselyne CHARLES ELIE NELSON - Malikat VERA – Malika LEMBA – Mylène DIBATISTA – Rhéra SIONIS-HASSOUNI – Marilynne HERLIN – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Jinny BAGÉ – Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER - Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Sylvain CAPLIER – Noéline TANFOURI – Nicole DURU BERREBI – Christophe DI CICCO

ETAIENT REPRESENTES

- **Yann Gilbert** donne son pouvoir et est représenté par Christine JANODET
- **Franck-Eric BAUM** donne son pouvoir à Imène BEN CHEIKH. **Arrivée de Monsieur Baum à 19h11**
- **Seydi BA** arrivera en retard et donne pouvoir à Monsieur CHAZOTTES. **Arrivée de Monsieur BA à 19h38**
- **Kathy GUERCHE** arrivera en retard et donne pouvoir à Monsieur BOURIACHI. **Arrivée de Mme GUERCHE à 20h07**
- **Monsieur BESSAMI** donne son pouvoir à Thierry ATLAN

1– Désignation d'une secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du Conseil.

Mme Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Elle l'a accepté.

2 - Approbation du procès-verbal du 1 avril 2021.

M. BOURIACHI demande pourquoi la Maire a deux pouvoirs lors du dernier conseil municipal alors que les textes n'autorisent qu'un pouvoir.

Mme la Maire précise que la crise sanitaire a autorisé la dérogation à deux pouvoirs.

M. BOURIACHI précise que, concernant le vœu relatif au peuple Ouïghour, le vote contre de Madame DURU BERREBI ayant été oublié, il faut indiquer 28 voix contre.

Approuvé à l'unanimité.

3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 4 juillet 2020 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

- Mme DURU BERREBI demande des précisions sur les décisions n°174-229-237-238
- M. BOURIACHI demande des précisions sur les décisions n°104-105-106-172-197
- M. MESSACI demande des précisions sur les décisions n°115-116-122-123-126-230-231
- M. DI CICCIO demande des précisions sur la décision n°197

4 - Communications de la Municipalité :

Depuis lundi 18 janvier, la ville d'Orly accueille un centre de vaccination contre la COVID-19.

19 622 personnes ont, à ce jour, été vaccinées. Plus de 20% sont Orlysiens. Dès lundi prochain, nous serons dotés de doses supplémentaires. Nous atteindrons les 2000 doses par semaine. Nous élargirons les horaires d'ouverture du centre en soirée jusqu'à 20h y compris le week-end.

Depuis l'annonce des nouvelles mesures gouvernementales, les accueils jeunesse, la ressourcerie, la maison des associations et le cinéma ont rouvert pour notre plus grand plaisir.

Le 10 avril dernier, le tramway T9 a été mis en service.

A la suite des deux accidents survenus à Orly, heureusement sans blessés graves, j'ai demandé à KEOLIS et Ile-de-France Mobilités des mesures pour sécuriser les intersections. Ils se sont engagés à mettre en place des actions de prévention et une signalisation particulière.

Je remercie les 2000 personnes qui ont signé l'appel citoyen pour le prolongement du T9 de son actuel terminus, Place Gaston Viens, jusqu'à l'aéroport. Je me battra

aussi longtemps qu'il le faudra pour faciliter aux Orlysiens l'accès au bassin d'emplois de la plateforme aéroportuaire.

Le nouveau Centre Municipal de Santé Gisèle HALIMI a ouvert ses portes le 3 mai dernier, au 3 rue du Dr Calmette. Son inauguration (sous protocole COVID) a eu lieu le 18 mai en présence du fils de Gisèle Halimi, Emmanuel Faux, qui a rappelé les nombreux combats de sa mère. J'ai, à cette occasion, redit ô combien j'étais fier de notre service public de santé et des agents qui le rendent au quotidien.

A l'occasion de la fête de la nature, nous avons distribué des graines de fruits et légumes aux Orlysiens au sein du magnifique potager sucré salé de notre ville. Différentes classes de l'école Joliot Curie ont participé à cette belle initiative.

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin prochains.

Pour votre information, afin d'accueillir les Orlysiens dans les meilleures conditions sanitaires, le bureau de vote n°12 (Centre administratif) sera déplacé dans les salons de la mairie.

Le 1er juillet, nous réunirons un dernier conseil municipal avant l'été.

Enfin, si le gouvernement confirme la levée des mesures sanitaires, je suis ravie de vous annoncer que nous pourrons enfin tous nous retrouver le 13 juillet au Parc des Saules pour une fête populaire autour du traditionnel feu d'artifices.

Résultats du vote des rapports :

35 conseillers municipaux, dont 27 membres de la majorité et 8 membres de l'opposition.

Rappel de la composition de groupes d'opposition :

- Groupe AGIR : N. TANFOURI, B. MESSACI **2 x AGIR**
- Groupe ENSEMBLE : P. BOURIACHI, K. GUERCHE **2 x ENSEMBLE**
- Groupe POUR ORLY : F. AÏT SALAH, S. CAPLIER **2 x POUR ORLY**
- Non-inscrits : N. DURU BERREBI, C. DI CICCO

5-1 Modification du tableau des emplois permanents et des effectifs.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Monsieur BA à 19h38 qui prend part au vote à partir du rapport 5-2.

5-2 Création de trois postes de médecins généralistes et d'un kinésithérapeute.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Madame GUERCHE à 20h10 qui prend part au vote à partir du rapport 5-3.

5-3 Rectification dans la désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Adopté à l'unanimité

5-4 Développement des dispositifs d'insertion professionnelle.

Adopté à la majorité

4 votes contre des groupes « Pour Orly », « Agir ».

6-1 Recherche de subvention auprès de divers organismes dont le Conseil Régional d'Ile-de-France pour la restructuration et d'extension du groupe scolaire Jean Moulin.

Adopté à la majorité

4 votes contre des groupes « Pour Orly », « Agir ».

7-1 Modification des statuts du Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF94).

Adopté à la majorité

4 abstentions : « Pour Orly », « Agir ».

7-2 Adhésion de la Ville d'Ablon-sur-Seine au Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF94).

Adopté à la majorité

4 abstentions : « Pour Orly », « Agir ».

7-3 Approbation d'un avenant au protocole transactionnel avec la Mission Locale Orly – Choisy-le-Roi – Villeneuve-le-Roi – Ablon-sur-Seine.

Adopté à l'unanimité

7-4 Cession du pavillon sis 4 allée des Charmilles (parcelle cadastrée AB 18) à l'Établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF).

Adopté à la majorité

3 votes contre : M. DI CICCIO et du groupe « Ensemble ».

4 abstentions : « Pour Orly », « Agir ».

7-5 Cession du volume 11 au sein des parcelles cadastrées V 14, 15, 38, 208, 212 et 214 de l'ensemble immobilier Le Clos Saint-Germain rue Louis Bonin, rue Basset et rue du Maréchal Joffre au profit des copropriétaires de l'ensemble immobilier Le Clos Saint-Germain.

Adopté à la majorité

4 votes contre des groupes « Pour Orly », « Agir ».

7-6 Parcs en scène – Quinze Arpents : convention de transfert des ouvrages en VRD et espaces communs du lotissement.

Adopté à la majorité

4 votes contre des groupes « Pour Orly », « Agir ».

2 abstentions du groupe « Ensemble »

7-7 Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Calmette : avis favorable à l'approbation du Compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) pour 2020.

Adopté à la majorité

6 votes contre des groupes « Pour Orly », « Agir » et « Ensemble ».

7-8 Lancement d'une enquête publique préalable au projet de déclassement d'une partie des parcelles cadastrées AE 390, AE 395, AE 409, AE 596 et AE 597 au droit de l'avenue Marcel Cachin et de la rue du Docteur Calmette.

Adopté à l'unanimité

Cession à l'ADEF d'une partie des parcelles cadastrées AE 390, AE 395, AE 409, AE 596 et AE 597 au droit de l'avenue Marcel Cachin et de la rue du Docteur Calmette.

Adopté à l'unanimité

7-9 Lancement d'une enquête publique préalable au projet de déclassement de la parcelle cadastrée I 126 au droit du parking rue des Aubépines et du cheminement piéton situé entre les parcelles cadastrées I 126 et J 3.

Adopté à la majorité

6 votes contre des groupes « Pour Orly », « Agir » et « Ensemble ».

7-10 Mise en vente d'un appartement et d'une place de parking situés au sein de la résidence Les Terrasses, 11 rue des Hautes Bornes (parcelle cadastrée AE 117, lots 401 et 10) dans le cadre d'une procédure de vente notariale interactive et mandat donné à Maître FONTANEL-FRIMAN pour effectuer la vente.

Adopté à la majorité

4 abstentions : « Pour Orly », « Agir ».

7-11 Approbation de la Charte de la construction durable à Orly.

Adopté à la majorité

4 votes contre des groupes « Pour Orly », « Agir ».

8-1 Projet de création d'une chambre funéraire à Orly zone ADP, Parc des Juliette rue du Sel.

Adopté à l'unanimité

8-2 Consultation sur le projet de ZFE-m sur la commune de Thiais.

Adopté à la majorité

4 abstentions : « Pour Orly », « Agir ».

9-1 Réaffectation des locaux du groupe scolaire Joliot Curie.

Adopté à la majorité

4 abstentions : « Pour Orly », « Agir ».

9-2 Approbation de la convention avec le Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris-Créteil-Versailles (SIEC), relative à la réutilisation des informations figurant dans les listes des résultats d'examens par les collectivités territoriales.

Adopté à la majorité

10-1 Approbation de convention relative au fonctionnement du Centre de vaccination d'Orly contre la COVID-19.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Nous allons maintenant passer aux questions diverses. Comme prévu dans le règlement intérieur de notre conseil municipal, à l'article 5, les questions qui n'ont pas pu être traitées dans le délai imparti de 30 minutes le sont au conseil suivant. Par ailleurs, afin d'être équitables dans le temps dévolu à chacun, nous traiterons désormais les questions par alternance en respectant leur ordre d'arrivée.

Nous commençons donc par les questions non traitées lors du dernier conseil. Monsieur BOURIACHI, commencez par celle qui était votre dix-septième question.

Madame JANODET, vous-même ou feu monsieur Pascal PERRIER, adjoint au maire dans votre ancienne mandature, directeur général de l'AUVM et président du conseil d'administration de l'IME, êtes-vous intervenus pour la mobilité d'une

agent de l'AUVM à l'IME ? Si oui, avez-vous un lien de parenté avec cette agent ? Et quel est ce lien de parenté ?

Monsieur BOURIACHI, parlez franchement plutôt que par sous-entendus. Vous parlez de ma fille je crois ? Comme tous les parents, je suis intarissable sur mes enfants, donc je vais prendre mon temps pour vous détailler son parcours dont je suis extrêmement fière. Ma fille a fait son apprentissage comme Monitrice éducatrice aux Orphelins apprentis d'Auteuil. Ensuite, elle a répondu à une offre d'emploi et a été embauchée comme intervenante sociale à l'Auvm. Quelques années plus tard, elle répond de nouveau à une offre d'emploi et est recrutée à l'Ime. Elle obtient alors le diplôme d'Éducatrice spécialisée. Elle travaille d'ailleurs toujours à l'Ime.

(Je m'excuse au préalable auprès de l'ensemble des membres de l'auditoire qui, je pense, ne partage pas votre curiosité concernant ma vie privée mais je vais prendre encore un peu de temps.)

Le mois dernier, vous m'avez interrogée sur un certain Jacques Hervé qui travaille au sein de la société VOIP Telecom, anciennement ITAC. Mais j'en suis certaine vous pensiez à mon fils, qui a fait un apprentissage au sein de cette société – qui s'appelait alors Intertéléphonie - quand il avait entre 16 et 20 ans. Il en a maintenant 41. Et il n'est plus salarié dans cette entreprise.

Mais allons jusqu'au bout de l'écœurement et continuons sur 10^e question du Conseil du 1^{er} avril. Ainsi vous saurez tout et vous pourrez dormir avec le sourire de la béatitude. En 2012, j'ai créé une Société civile immobilière avec mon époux et ma fille. L'idée étant pour mon mari et moi d'accompagner notre fille qui venait de se séparer de son compagnon et de pouvoir lui donner à elle et à ses enfants un toit.

Avant de finir, je vous souhaite, Monsieur, autant de satisfactions avec vos enfants que j'en ai avec les miens.

C'est tout le mal que je peux vous souhaiter.

Madame DURU BERREBI, c'est à votre tour de poser votre question.

Je regardais ma tasse de thé, et j'étais mal à l'aise, je pensais au reportage que j'ai vu, un jeune homme dans une fac, qui utilisait son sachet de thé 7 à 8 fois. Avec le Covid, beaucoup d'étudiants ne peuvent plus obtenir de petits boulots pour subvenir au paiement de leur chambre et ou le quotidien. Et je me suis demandée s'il existait une association, qui s'occupait de ces étudiants sans ressources.

J'ai pensé au centre de plasturgie institut Georges Méliès et la résidence étudiante Léo ferré.

Madame DURU BERREBI, vous avez raison, la détresse des jeunes est une réalité accentuée par le Covid. C'est bien le sens du vœu sur le RSA jeune voté à l'unanimité par le conseil municipal du 1^{er} avril dernier. Le CCAS s'est adapté aux nouveaux besoins engendrés par la crise sanitaire et ouvert une nouvelle aide facultative aux publics jeunes notamment. Je rappelle également que bon nombre d'associations comme les Restos du Cœur accueillent l'ensemble des publics.

Je donne maintenant la parole à M. CAPLIER pour la première de ses trois questions.

1 Serait-il possible d'avoir un retour sur les évènements qui se sont déroulés au stade du parc Georges Méliès, le samedi mars 2021.Des informations de toutes parts ont été diffusées et nous souhaiterions avoir la version officielle et la position de la municipalité sur cet évènement.

Je donne la parole à M. CHAZOTTES pour la réponse.

Dans le cadre de cette fête sauvage au sein du club house, la ville a porté plainte et l'Aso, bénéficiaire de la convention de mise à disposition de la structure, également. Une enquête a été menée par les services de Police.

Mme AÏT -SALAH, je vous remercie de poser votre question

Pour le paiement des heures travaillées des saisonniers du centre de vacances d'Arêches

"Cet été 2020, trois animateurs saisonniers ont travaillé au centre de vacances d'Arêches. Ils sont en médiation avec la mairie pour non-paiement des heures effectuées, ainsi que de leurs heures supplémentaires. En novembre 2020 ils vous ont alerté sur leurs problèmes par lettre recommandée à ce jour ils n'ont reçu aucune réponse de votre part.

Quand la ville d'Orly compte-elle s'acquitter des paiements de l'intégralité des heures de travail effectuées de ces trois saisonniers ?"

Je donne la parole à M. RADJOUH pour la réponse.

Nous avons connaissance de la demande de deux agents, ayant travaillé sur Arêches l'an dernier, pour le versement d'une partie des heures supplémentaires réalisées. Une médiation a été mise en place. Cette médiation a conduit à analyser les plannings de travail et la réalité des heures réalisées dans un contexte de crise sanitaire et de confinement. A

l'issue de cette médiation, il a été versé à l'un des agents le montant correspondant aux heures supplémentaires réellement réalisées durant la durée de son contrat. Pour le second agent ce même travail est en cours afin de déterminer le nombre d'heures supplémentaires effectives à indemniser.

Monsieur BOURIACHI, on revient à vous. Merci de poser votre dix-huitième question du dernier conseil.

18/Madame JANODET, vous avez annoncé sur votre page FaceBook une Fake news, en affirmant que "le département du Val de Marne a distribué des masques de catégorie 1 à l'ensemble des collégiens de notre ville", hors les collégien.ne.s du collège PDP doivent être frappé d'une malédiction, car ils/elles ont été oublié, pensez-vous que le département dans son infime bonté pourrait réparer cette oubli?

Il est vrai qu'en matière de fake news, vous êtes un expert. Le collège Poullart des Places n'a pas été doté par le département comme l'ensemble des collèges privés. La distribution de masques aux collégiens des collèges publics du département est un plus offert par le conseil départemental dans le cadre de sa politique solidaire de service public.

M. CAPLIER, merci de lire votre deuxième question.

A la sortie des conseils de classes du deuxième trimestre de nos jeunes orlysiens, les constats sont toujours les mêmes. En effet des débordements de comportements et la fracture scolaire ne cessent de s'agrandir. La municipalité, même si celle-ci n'est pas en charge des jeunes collégiens de sa ville, va-t-elle engager des procédures.

Après les différentes réflexions de groupes de travail concernant la jeunesse à Orly, la municipalité a-t-elle entrepris des actions concrètes ? Comme par exemple solliciter des personnes professionnelles et compétentes (police, entreprises...) afin de mener des campagnes de sensibilisation auprès de nos jeunes, sur les sujets sensibles auxquels ils sont confrontés tous les jours : violence, drogue, avenir professionnel, ...

Je donne la parole à Mme BEN CHEIKH pour la réponse.

Dans le cadre des groupes de travail qui seront mis en place, les principaux des collèges comme le reste des chefs d'établissement du secondaire seront associés. Ils sont d'ailleurs invités lors des réunions du CLSPD qui sont organisées. Pour ce qui des interventions au sein des collèges, seul le principal peut en être à l'origine. La ville peut en être le facilitateur mais pas l'initiateur. Pour exemple, nous avons sollicité le

commissariat suite à votre intervention lors du conseil de quartiers Ouest du mois de mars dernier. Un agent de police chargé de la prévention et de la relation Education nationale est tout à fait disposé à intervenir au sein du collège sur la question des rixes. Le message a été transmis aux représentants des parents d'élèves. Charge maintenant au principal de prendre contact avec le commissariat.

Pour être complet, sachez que des rixes opposent actuellement jeunes d'Orly et de Choisy le Roi et que la cellule de veille va se réunir.

Et enfin, M. CAPLIER pour sa dernière question du dernier Conseil municipal.

Il est inadmissible de la part du groupe Majorité municipale « Communistes et Partenaires » de faire une tentative de rabaissement de l'opposition municipale au simple rôle « d'électeurs au vote CONTRE par principe » ...pour masquer une soi-disant absence à la vie locale ! L'opposition reconnaît fort bien les efforts fournis par la municipalité dans les domaines de l'Enfance et la Petite Enfance, elle exprime juste le fait que parfois ces efforts sont mal ciblés ou mal répartis dans le temps ou dans l'espace ! Elle ne peut donc s'exprimer que par un vote d'abstention ou un vote CONTRE pour montrer son désaccord ! 7 membres sur 8 de l'opposition municipale sont de nouveaux conseillers municipaux, qui ont envie d'avancer et de travailler pour la Commune en toute impartialité et dans le bon sens !!! Vouloir faire croire à toute autre attitude politicienne serait espérer faire passer des vessies pour des lanternes à la population orlysiennne. Serait-il donc possible que nous ayons un minimum de reconnaissance et surtout un respect durant notre mandat ?

Monsieur CAPLIER, si j'ai bien compris, vous faites allusion à la dernière phrase de la tribune des communistes et partenaires parue en mars. Je ne pense pas qu'il faille y voir un manque de respect mais si cela vous a heurtés, au nom de la majorité municipale, je vous prie d'accepter mes excuses.

Nous allons passer aux questions posées dans le cadre de notre séance d'aujourd'hui. Monsieur BOURIACHI, merci de lire votre première question.

Mme JANODET, vous et votre majorité dite de Gauche, vous vous engagez dans cette folle aventure d'augmenter d'1/3 la population orlysiennne de 23.000 à 35.000 habitant.e.s, les cimetières de notre ville sont-ils dimensionnés pour une telle augmentation de la population ? Récemment les locaux sur le terrain juxtaposé au Cimetière Nouveau ont été rasés, pourquoi ne pas se servir de ce terrain pour agrandir le Cimetière Communal ?

Je donne la parole à M. ATLAN pour la réponse.

Tout cela a bien été pris en compte comme les constructions d'école et autres équipements nécessaires pour accueillir de nouvelles populations. Nous disposons de suffisamment de places pour accueillir les défunts de toutes les confessions. J'en profite pour vous informer de l'agrandissement début 2022 du carré musulman.

Monsieur MESSACI, je vous remercie de lire votre première question (M. CAPLIER lit la question)

D'importants travaux de réfection de la chaussée ont été réalisés avenue de la victoire, sur la portion de route située entre l'intersection d'avec la rue Paul Vaillant Couturier et celle de la rue du maréchal Foch – Pour mieux situer l'endroit, il s'agit de la portion de route située sous le passage des voies de chemin de fer à proximité du collège Dorval.

Il nous semble à la fin de ces travaux que le risque d'accident est plus important aujourd'hui qu'hier. En effet, les chicanes en bétons installées de part et d'autre de la route réduisent l'espace qui séparait les véhicules qui se croisaient ; espace qui permettait plus des manœuvres d'évitement en cas de besoin.

Les travaux réalisés réduisent donc considérablement cet espace, et les virages induits par les masses de bétons installées au sol obligent les conducteurs à virer dans la descente comme en montée, le tout paraissant plus accidentogène d'avant.

Pour quels motifs ces travaux ont-ils été réalisés, sur quelles bases objectives ?

Je donne la parole à M. CHAZOTTES pour la réponse.

Ces travaux ont été réalisés pour offrir des places de stationnement qui manquaient jusqu'alors. Puisque vous aviez dû le constater les véhicules se stationnaient sur le trottoir. 16 places ont été créées. Par ailleurs, il s'agissait également de réduire la vitesse excessive. Dans chacun de ces accidents, l'enquête a démontré que l'éblouissement seul n'était pas en cause mais également la vitesse excessive des véhicules. Nous avons nous-mêmes effectué les travaux de sécurisation et de signalisation des aménagements réalisés par le Conseil départemental afin d'éviter de nouveaux accidents.

Madame DURU-BERREBI, à vous de poser votre question

Pourriez-vous me dire sur quels critères et comment sont choisies les familles bénéficiant de séjour du CCAS du Centre Chedid ?

Je donne la parole à M. KERMANI pour la réponse.

Ce dispositif est ouvert aux familles qui sont adhérentes du centre social, les 31 familles concernées ont été informées des dates et lieu du séjour : Domaines des Hauts de Bruyeres Chaumont sur Tharonne du 5 au 9 Juillet

2021. Dix d'entre elles se sont montrées intéressées dont 8 familles qui fréquentent régulièrement la structure et 2 qui sont nouvelles.

Les 8 familles fréquentant régulièrement la structure, soit 14 adultes et 23 enfants partiront en 2021. Les deux autres familles, nouvellement adhérentes, partiront en 2022.

Monsieur BOURIACHI, merci de poser votre deuxième question.

Mme JANODET, en avril 2021 des travaux de création de places de stationnement ont été réalisés avenue de la victoire, ainsi de nouvelles places ont été créées, cependant plusieurs véhicules ont percuté un terre plain, rendu invisible par l'éblouissement du soleil, le manque de signalisation de ce terre plain est en partie responsable de ces nombreux accidents, la conseillère Départementale que vous êtes, pour l'instant, a-t-elle porté aux services du département cette insuffisance de signalisation et le département songe-t-il à une indemnisation des victimes de ces accidents ?

Monsieur BOURIACHI, la réponse a déjà été apportée à cette question. Pour ce qui est des victimes, je pense et j'espère qu'elles sont assurées.

Monsieur MESSACI, on revient à vous avec votre deuxième question (Mme AIT-SALAH lit la question).

Des différences d'indemnisation entre les professionnels de la ville de Catégorie A, B et C participant à la tenue des prochains bureaux de vote, ont été récemment décidées par la municipalité. Ainsi, les agents de catégorie C (fonction d'exécution) et B (fonction d'application) seront indemnisés en heures supplémentaires, là ou les agents de catégorie A (les cadres aux fonctions de conception ou de direction) percevront une indemnité d'élection. Quelles sont les raisons qui vous ont poussés à mettre fin au versement d'une indemnité pour les agents de catégorie B et C pour leur préférer le paiement d'heures supplémentaires ?

Cette initiative a-t-elle été prise suite à une concertation avec les instances représentatives du personnel ?

Cette modification dans le mode de rémunération des agents de catégorie C et B leur sera-t-elle favorable ?

Je donne la parole à M. RADJOUH pour la réponse.

Le décret du 14 janvier 2002 pose deux possibilités pour les travaux supplémentaires occasionnés par les élections :

- soit la récupération des heures
- soit leur indemnisation

Les agents des catégories B et C sont éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

Par contre, les agents de catégories A ne peuvent bénéficier des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) donc ils perçoivent une indemnité forfaitaire complémentaire pour élection (I.F.C.E).

Nous respectons cette règle depuis la parution du décret en 2002 qui ne propose aucune autre alternative pour indemniser les agents.

Monsieur BOURIACHI, votre troisième question

Madame JANODET, le marché public, d'un montant de 20.000 € ht/an pendant 20 ans avec la société Decaux, prévoit un passage par trimestre pour le nettoyage des panneaux d'affichage libre, pourtant depuis un an cette prestation n'est pas faite, allons-nous quand même payer cette prestation ?

Monsieur BOURIACHI, bien qu'on vous l'ait déjà expliqué, il semble que vous ayez du mal à comprendre que le marché de mobilier urbain est neutre financièrement pour la ville. Le montant de 20 000 euros par an est une pure invention. Le prestataire, en l'espèce, JC Decaux, se rémunère sur l'exploitation commerciale des faces publicitaires qui lui sont réservées. Je vous propose d'utiliser le crédit formation alloué aux élus afin de mieux comprendre les marchés publics. Le seul moment où la ville a payé quelque chose est lorsque nous avons installé à nos frais un panneau d'affichage administratif supplémentaire non prévu dans le marché pour répondre à la demande de l'association Orly Thiais Grignon. Pour ce qui est du nettoyage, nous attendrons la fin des élections départementales et régionales. Et puis nous ne voudrions pas priver les Orlysiens de votre visage apposé sur chacun des panneaux d'affichage libre depuis maintenant plusieurs années. Ils sont d'ailleurs nombreux à nous faire part de leur plaisir à vous voir ainsi chaque jour en circulant à Orly, sans aucune lassitude du tout.

Monsieur MESSACI, votre troisième question s'il vous plaît

Fin mars, nous alertions votre cabinet Mme la Maire de la publication de quatre photographies sur le compte Instagram d'un animateur saisonnier ayant exercé auprès de maternelles de la ville. La première photo montre un homme de dos, les fesses à l'air, visiblement en train d'uriner. Photo que cet animateur n'a pas hésité à commenter en ces termes : « La maternelle...Là où tu peux montrer tes fesses à tous...et choquer personne... ». On le voit ensuite sur une autre photo, de face, nu,

le sexe à peine caché par une petite plante. Cette photo est ensuite suivie de deux autres dont une montre deux enfants orlysiens en activités sur un centre de loisirs (enfants clairement identifiés par des agents de la ville). Le lieu où la photo de dos a été prise est sans contestation possible, l'école maternelle Marcel Cachin de notre ville.

Bien que nous ne disposions à ce jour d'aucun élément prouvant que du tort ait pu être causé aux enfants encadrés par cet animateur, nous avons été choqués par ces photos.

Il est important de signaler que cet animateur a exercé plusieurs étés de suite l'activité d'animateur auprès de maternelles de la ville.

Il aura fallu l'intervention d'une jeune mais responsable et courageuse animatrice de la ville, qui, à la connaissance des faits, a refusé que cette personne soit de nouveau recrutée, ce qui vraisemblablement allait se produire. Elle n'a pas hésité à insister pour que l'information remonte jusqu'à Mme BENCHEICK, votre adjointe chargée du secteur. La décision de ne pas recruter cette personne sera alors prise.

Une fois les faits exposés, vous nous avez informés de l'ouverture d'une enquête administrative devant faire la lumière et établir si oui ou non, le risque qu'un enfant ait pu souffrir du contact d'avec la personne incriminée dans cette affaire, existe.

Où en sommes-nous de cette enquête ? Pourquoi les principaux protagonistes sur ce dossier n'ont-ils pas encore été entendus ?

Je donne la parole à M. RADJOUH pour la réponse.

Effectivement en mars dernier vous avez alerté Madame la Maire sur les faits. Je précise qu'elle partage et moi également votre inquiétude et la nécessité de prendre ces faits avec beaucoup de sérieux. Une enquête administrative a été menée avec entretiens et rapports avec les principaux protagonistes afin de clarifier les faits. En parallèle la collectivité avait sollicité l'avis des services de police et de la DDCS. Le saisonnier qui faisait l'objet du signalement n'intervient plus dans les accueils de loisirs depuis l'été dernier. Il en a été informé dans le cadre d'un premier entretien. Il sera reçu une dernière fois, pour lui rappeler la gravité des faits et la responsabilité de la collectivité en matière de prévention et d'éducation.

Monsieur BOURIACHI, vous êtes désormais seul en lice. Merci de poser ensemble vos quatrième, cinquième, sixième et septième question.

4 Madame JANODET, lors des questions diverses du dernier conseil municipal concernant la question relative à la mystérieuse disparition d'enveloppe d'argent, enfermée dans un coffre fermé qui se trouvait dans une pièce fermée à clef, elle même dans un centre social Chedid fermé et sous alarme. Je n'ai pas eu de réponse si la ville avait fait un dépôt de plainte ?

5 Madame JANODET, le 14 Janvier, toujours au centre social Chedid, un caisson de bureau contenant des effets professionnels et personnels a mystérieusement lui aussi disparu. La ville a-t-elle fait un dépôt de plainte ?

6 Madame JANODET, le samedi 3 avril 2021 à 14h00, toujours au centre social Chedid, les effets personnels d'une animatrice jeunesse ont été dérobés, des achats ont été réalisés avec sa carte bleue. La ville a-t-elle accompagné la victime ? Et la ville a-t-elle fait un dépôt de plainte aussi ?

7 Madame JANODET, dans la nuit du Mercredi 26 juin au Jeudi 27 juin, il y a eu une intrusion avec effraction au centre social Chedid, quels ont été les dégâts ? La ville a-t-elle fait un dépôt de plainte ?

Je donne la parole à M. KERMANI pour la réponse.

Le site de Chédid, dont le centre social, a effectivement fait l'objet de multiples intrusions, avec ou sans effractions. Une plainte est d'ailleurs en cours pour différents faits survenus en mai.

Malgré le changement des serrures et des codes d'accès qui ont été réalisés principalement au centre social à la suite des premières intrusions, ces intrusions se poursuivent. Les services techniques redéfiniront totalement les contrôles d'accès au site de Chédid (portes extérieures et intérieurs de tous les bâtiments).

En ce qui concerne la collègue qui aurait fait l'objet d'une perte de ses effets personnels et de sa carte bleue, la municipalité a pris connaissance courant avril du vol, les agents présents ce jour-là ont tous été reçus afin de les entendre et de comprendre la situation.

Lors des échanges, il en est ressorti des incohérences sur les événements nécessitant d'échanger avec l'animatrice qui était en arrêt et qui est depuis en absences injustifiées. A ce jour il n'a pas été possible de la rencontrer et d'échanger avec elle pour éventuellement envisager un accompagnement.

Par ailleurs, compte tenu de la récurrence de ces malveillances, les services devraient être amenés à réorganiser les activités municipales ou associatives au sein de la structure, dès la période estivale. Un temps de travail est prévu la semaine prochaine, réunissant les services.

Monsieur BOURIACHI, merci de poser votre dernière question.

8 Madame JANODET, dans le cadre de la série de verbalisations non justifiées au niveau de la rue Marcel Cachin, vous avez interpellé et je vous en remercie, même si cela intervient après ma vidéo du 5 mai 2021 vous demandant d'intervenir. Vous avez donc interpellé l'officier du ministère public concernant les contraventions afin de lui demander une clémence, une grâce, une indulgence. Avez-vous eu un retour de sa part allant dans ce sens ? Et pensez-vous faire un marquage au sol ou plutôt

refaire le marquage déjà existant mais qui a disparu avec le temps pour éviter toute verbalisation à l'avenir ?

Alors là, permettez-moi de vous ramener brutalement à la réalité. Si je suis intervenue sur les verbalisations de Marcel Cachin, ce n'est pas à votre initiative de vidéaste mais plutôt sur celle de la vice-présidente du conseil de quartiers Est qui a contacté mon cabinet le 3 mai et s'est faite le relais des habitants concernés. Quelques jours après, c'est Monsieur MESSACI qui a fait la même démarche et s'est fait lui-même le relais d'autres habitants verbalisés également. Que vous ayez fait un post facebook, cela vous appartient mais rendez à César ce qui appartient à César et saluez le vrai travail de terrain effectué par la vice-présidente du Conseil de quartiers Est. Avant d'écrire à l'officier du Ministère public, j'ai tenté d'intercéder auprès du Commissariat de Choisy le Roi. Nous ne réaliserons pas de marquage car, comme me l'a précisé M. Le Commissaire, le stationnement en double file est interdit par le code de la route. De plus, cette voirie est amenée à être modifiée dans le cadre des travaux qui seront réalisés par le Conseil départemental pour la requalification de la RD5 dans les prochaines années.

Adoption des vœux

Vœu présenté par la majorité municipale Contre l'oppression vécue par les peuples et pour la paix, la justice et la solidarité.

Considérant l'attachement de la ville d'Orly et des Orlysiens à la Paix, à la tolérance et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;

Considérant qu'aujourd'hui, dans notre monde, on tue, on torture, on déporte, on viole, on réduit à l'état d'esclaves des millions d'êtres humains au principe d'une culture, d'une orientation sexuelle, d'une ethnie ou d'une religion différente ;

Considérant la situation dramatique de plus de 1 million de Ouïghours, qui subissent le nationalisme et l'islamophobie du pouvoir chinois qui les détient dans des camps de travail ;

Considérant la tragédie vécue par les minorités Rohingyas en Birmanie, Yezidis, au Moyen Orient et tous les peuples opprimés à travers le monde depuis trop longtemps ;

Considérant la détresse des civils à Gaza en Palestine qui vivent sous les bombardements ;

Considérant les vies de trop nombreux enfants ôtées au mépris de toutes les règles internationales et de l'éthique ;

Considérant les violations permanentes des résolutions de l'ONU interdisant l'établissement de colonies en Cisjordanie chassant de leurs foyers des centaines de familles ;

Considérant l'attachement de la communauté Orlysiennaise, quelle que soit son origine ou sa religion, à la paix, la justice et à la solidarité entre les peuples.

Le Conseil municipal

Condamne l'oppression vécue par des peuples, sacrifiés sur l'autel de l'intolérance,

Rappelle que tous les hommes sont nés libres et égaux en droits, et ne doivent en aucun cas être privés de justice et de sécurité, qu'ils soient Palestiniens, Israéliens ou de toute autre origine,

Exige l'arrêt de la colonisation de la Cisjordanie et des violentes expropriations,

Exige l'intervention du Président de la République française et de l'Union européenne auprès de l'ONU pour faire cesser le conflit israélo-palestinien et les oppressions vécues par les peuples,

Attribue une subvention exceptionnelle de 2000 euros à la Ligue des Droits de l'Homme qui se mobilise en soutien des peuples opprimés

Rapporteur : Imène BEN CHEIKH

Vote à l'Unanimité

* * * * *

Vœu d'urgence présenté par les groupes Agir pour Orly et Ensemble pour une paix juste et durable en Palestine

Considérant la politique de colonisation israélienne génératrice de la guerre entre les israéliens et les palestiniens, comme l'épicentre d'un nombre croissant de conflits et de tensions mondiales,

Considérant l'exclusion des palestiniens de Jérusalem-Est, notamment les 200 familles qui actuellement ont porté plainte pour spoliation de leurs maisons, comme symbole de la politique d'apartheid dans le quartier de Sheikh Jarrah,

Considérant, la répression des manifestations de soutien à ces familles, jusque dans les lieux de cultes dont l'esplanade des mosquées de Jérusalem et la mosquée d'Al-Aqsa' durant les périodes sacrées pour les musulmans, qui ont été le déclenchement des violences, dont des « ratonnades » perpétrées par quelques centaines de militants israéliens d'extrême droite et ultra-orthodoxes aux cris de « mort aux Arabes »,

Considérant, les violations répétées de la résolution n°478 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies déplorant qu'Israël persiste à modifier le

caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut de la ville sainte de Jérusalem ; résolution censurant dans les termes les plus énergiques l'adoption par Israël de «la loi fondamentale » cherchant à modifier le statut de Jérusalem,

Considérant, les actes graves de répressions et de crimes sur tous les territoires palestiniens actuellement en cours comme faisant gravement obstacle à l'instauration d'une paix, juste et durable au Moyen-Orient,

Considérant, l'urgence de mettre fin aux bombardements ayant entraîné sur le territoire de Gaza sous blocus israélien depuis 14 ans ; la mort de centaines de gazaouis dont plus de 60 enfants, des milliers de blessés et de 50000 déplacés gazaouis ; côté israélien la mort de dix israéliens dont 1 enfant et de plusieurs blessés,

Considérant, notre ville d'Orly, ville cosmopolite, d'accueil et de paix où les relations d'amitiés de la population d'Orly avec les peuples palestinien et israélien sont des liens de fraternité à protéger en s'opposant fermement à la politique extrémiste, ultraréactionnaire et d'apartheid du gouvernement israélien en place,

Considérant les liens de solidarité des orlysiens avec les familles du camp de réfugiés d'Al Aroub au travers de nombreux échanges citoyens, éducatifs, culturel depuis 2009 et dernièrement en 2019 lors d'un échange sur la santé avec le centre social des femmes du camp d'Al Aroub sur la prévention des cancers féminins soutenu par la municipalité et le conseil départemental du Val-de-Marne,

Considérant, que l'embrasement des affrontements entre l'armée israélienne et les palestiniens des territoires palestiniens touche dramatiquement la Cisjordanie et qu'ainsi le camp de réfugiés d'Al Aroub entre Hébron et Bethléem, connaît une escalade de violence, avec la mort du jeune Obaida Jawabra ainsi que des dizaines d'arrestations de jeunes d'Al Aroub,

Considérant, la résolution adoptée par l'Assemblée Nationale le 2 décembre 2014 affirmant que «la solution des deux Etats, promu avec constance par la France et l'Union européenne, suppose la reconnaissance de l'Etat de Palestine aux côtés de celui d'Israël » et « invite le Gouvernement français à reconnaître l'Etat de Palestine en vue d'obtenir un règlement définitif du conflit »,

Le conseil municipal d'Orly

Réaffirme son soutien pour l'autodétermination des peuples et contre toutes les formes d'oppression menaçant la paix et la démocratie,

Réaffirme son soutien au peuple palestinien et la volonté de construction d'une paix juste et durable par la création de deux Etats sous l'égide des Nations-Unies,

Affirme son soutien aux forces pacifistes israéliennes qui résistent et manifestent pour l'arrêt des politiques coloniales contre le peuple palestinien, l'application du droit international et la paix.

Affirme sa solidarité aux habitants.es et amis.es du camp de réfugiés d'Al Aroub, subissant dramatiquement les conséquences de la colonisation israélienne très active dans cette partie de la Cisjordanie,

Demande au Président Emmanuel Macron de tout mettre en œuvre pour faire respecter le droit international, notamment le respect de l'interdiction des spoliations de biens palestiniens dans la partie orientale de la ville de Jérusalem,

Demande au Président Emmanuel Macron d'affirmer avec la plus grande fermeté que la population palestinienne doit être protégée, qu'elle soit de Gaza, de Jérusalem, de la Cisjordanie et en Israël même,

Demande qu'une médiation internationale sous l'égide des Nations-Unies stoppe l'escalade des violences et la fin de ce conflit,

Demande que des sanctions soient prises contre le premier ministre israélien tant qu'il commet ces crimes et continue de bafouer le droit international,

Demande au Président Emmanuel Macron la nécessaire reconnaissance de l'Etat de Palestine pour une paix juste et durable.

Rapporteur : Brahim MESSACI

Vote à la majorité

2 votes contre : Mme DURU BERREBI et M. ATLAN.

1 abstention de M. DI CICCIO

* * * * *

Vœu relatif à la reconnaissance officielle des massacres de l'autre 8 mai 1945 en Algérie, du 17 octobre 1961 et l'abolition de l'esclavage dans l'île de la Réunion « 20 desamb 1848 ».

Considérant les événements tragiques de l'autre 8 mai 1945 et la mort de 45 000 personnes selon les autorités algériennes,

Considérant les actes atroces et la répression sanguinaire de la manifestation pacifique du 17 octobre 1961 dans les rues de Paris avec 11730 arrestations et plus de 200 morts noyés ou exécutés,

Considérant qu'en 1999, le tribunal correctionnel de Paris utilisera pour la première fois le mot « massacre » pour qualifier la répression du 17 octobre 1961,
Considérant qu'en 2012 François Hollande, alors Président de la république française, a reconnu officiellement via un communiqué : « le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression. La République reconnaît avec lucidité ces faits. Cinquante et un an après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes. »,

Considérant que l'historien Gilles Manceron rappelle à propos du 17 octobre 1961 que : « il s'agit d'un événement d'une gravité exceptionnelle, dont le nombre de morts a fait dire à deux historiens britanniques (Jim House et Neil MacMaster) qu'il

s'agit de la répression d'Etat la plus violente qu'ait jamais provoquée une manifestation de rue en Europe occidentale dans l'histoire contemporaine »,

Considérant l'oppression subie par le peuple réunionnais réduit à l'esclavage pendant 200 ans dans des conditions humiliantes, dégradantes, inhumaines,

Considérant les mots de l'historien et homme politique Sudel Fuma, qui pour décrire le traitement de ces hommes, femmes, enfants, a écrit qu'ils "vivaient dans un univers carcéral, où la liberté n'existe pas et où la suspicion est toujours de rigueur",

Considérant que le 20 décembre est un jour férié pour la Réunion, qu'il marque l'abolition de l'esclavage dans l'île, que cette

Considérant qu'à la Réunion est célébrée cette date du 20 desamb 1848, aussi appelée "Fête Réunionnaise de la liberté" ou "Fèt Kaf" en créole, et que cette journée marque un temps de commémoration très important pour la population réunionnaise.

Considérant que le rapport Stora remis le 20 janvier 2021 à Emmanuel Macron recommande la mise en place d'une commission « mémoire et vérité » chargée d'impulser des initiatives mémorielles communes entre la France et l'Algérie et que les dates du 8 mai 1945 et du 17 octobre 1961 y sont spécifiquement mentionnées,

Considérant que si le nombre des victimes algériennes est difficile à établir, la grande majorité des historiens français attestent d'un bilan humain de dizaines de milliers de victimes arrêtés, torturés et exécutés sommairement,

Considérant que M. Emmanuel Macron, en campagne en 2017 avait qualifié la colonisation de « crime contre l'humanité »,

Considérant que le 27 février 2005, lors d'une visite à Sétif, M. Hubert Colin de Verdière, ambassadeur de France en Algérie, a qualifié « les massacres du 8 mai 1945 » de « tragédie inexcusable » et que son successeur M. Bernard Bajolet a déclaré à Guelma en avril 2008 devant des étudiants algériens que « le temps de la dénégation des massacres perpétrés par la colonisation en Algérie est terminée »,

Considérant plus spécifiquement que le 8 mai 1945, alors que le peuple français fêtait l'armistice, la paix retrouvée et la victoire sur le nazisme, commençaient en Algérie, à Sétif, mais aussi à Guelma et Kherrata, des répressions sanglantes visant à contenir toute revendication d'indépendance,

Considérant que le 17 octobre 1961 à Paris, le préfet Papon, déjà impliqué dans la déportation de juifs vers Auschwitz pendant la seconde guerre mondiale, ordonne à la police de réprimer sévèrement une manifestation pacifique d'algériens de Paris protestant contre un couvre-feu discriminatoire s'appliquant uniquement aux maghrébins,

Considérant que le 20 desamb 1848 célèbre l'abolition de leur condition d'esclaves pour 62000 hommes et femmes confondus sur l'île de la Réunion, esclaves ayant subi le travail forcé, des conditions de « travail » inhumaines, des conditions de vie que dis-je de survie précaires, et j'en passe

Considérant Orly comme une ville avant-gardiste, en avance sur son temps, alors ne ratons pas le train de la reconnaissance,

Considérant Orly comme une ville d'accueil, une ville de migration avec plus de 80 nationalités représentées sur son territoire,

Considérant Orly comme une ville de résistance mais également la ville du souvenir,

Considérant que certaines villes telles que Choisy-le-Roi, Nanterre, Ivry-sur-Seine, Vaux-en-Velin et d'autres ont déjà franchi le pas,

Considérant que lors du dernier conseil municipal du 04 février 2021, nous avons posé la première pierre en votant à l'unanimité l'installation d'un lieu commémoratif des crimes commis pendant la colonisation, reconnaissant implicitement que ces génocides doivent être commémorés, désormais à nous de construire l'édifice du souvenir et de la reconnaissance,

Le Conseil municipal

Condamne fermement ces exactions, ces massacres, et le calvaire subi par ces peuples,

Rappelle que la France est reconnue comme le pays des droits de l'homme et du citoyen,

Rappelle la devise de la république Française « Liberté, Égalité, Fraternité »,

Exige que le président de la République inscrive à l'agenda officiel des commémorations nationales les dates de l'autre 8 mai 1945, du 17 octobre 1961 et du 20 desamb 1848

Rapporteur : Philippe BOURIACHI

Vote à la majorité

3 abstentions de Mme DURU BERREBI, M. DI CICCIO et de M. CHAUDRON.

La séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 23h24.

La secrétaire de séance
Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON



La Maire d'Orly
Christine JANODET



